



Direction du Logement et de l'Habitat

2022 DLH 75 Convention de partenariat entre la Ville de Paris, Est Ensemble et Séquano pour le réemploi de poutrelles métalliques pour la terrasse de la maison Les Canaux située à Paris 19ème

PROJET DE DÉLIBÉRATION EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En 2017, la Ville de Paris décide de transformer l'ancien centre administratif des canaux parisiens en un lieu spécifiquement dédié aux économies solidaires et innovantes : La Maison des Économies Solidaires et Innovantes.

Animée par l'association *Les Canaux*, elle accueille et fédère la communauté des acteurs engagés en formant les entrepreneurs sociaux et en les orientant pour qu'ils accélèrent le développement de leur activité, en les sensibilisant autour de solutions durables et solidaires et en contribuant au rayonnement national et international de ces économies qui sont au cœur de l'avenir et de l'attractivité de la capitale.

Pour répondre aux enjeux et valeurs véhiculés par de la Maison des Canaux, l'ancien centre administratif a été rénové et réaménagé selon les principes de l'économie circulaire. Pour que l'association puisse agir le plus tôt possible, en 2017, une 1^{ère} phase de travaux a eu lieu avec le réaménagement intérieur du R+1 et R+2. En 2021, une 2^{nde} phase de travaux est lancée, l'opération consistait à améliorer la performance énergétique avec notamment la mise en place d'un chauffage à pellet de bois, à réaménager le rez-de-chaussée et le sous-sol pour améliorer l'accueil du public et la fonctionnalité du bâtiment, à créer une terrasse avec pergola pour étendre les activités des Canaux. Cette seconde opération a permis de mettre le bâtiment aux normes d'accessibilité.

Pour répondre aux enjeux environnementaux du Plan Climat Air Energie et procéder à une rénovation « bas carbone » du bâtiment, la Ville de Paris a privilégié la conservation de l'existant, l'approvisionnement en matériaux de réemploi, biosourcés ou ayant au moins 15% de matière recyclée, la démontabilité, la modularité des aménagements et des équipements durables à faible consommation d'énergie. Cette opération emblématique a été conçue comme un démonstrateur de l'économie circulaire à Paris.

Pour y parvenir, en complément de la recherche menée par le groupement de maîtrise d'œuvre et d'entreprises dont le titulaire du marché est la SCOP d'architecture Grand Huit, la Ville de Paris a fait appel à ses partenaires pour identifier des gisements de matériaux de réemploi.

L'établissement public territorial Est Ensemble et Séquano ont alors accepté de déposer soigneusement les poutrelles métalliques et poteaux du hangar 101 qui allait être démoli dans le cadre de la Zac des Rives de l'Ourcq à Bondy et de les céder gracieusement à la Ville de Paris.

La Ville, quant à elle, a financé toutes les études et actions pour les réemployer dans la structure de la terrasse, y compris celles qui assurent la garantie décennale de l'ouvrage. Sur ce sujet assurantiel, la Ville a bénéficié de l'accompagnement de Bellastock dans le cadre du projet européen Facilitating the Circulation of Reclaimed Building Elements in Northwestern Europe (FCRBE).

Le projet de convention de partenariat, objet de cette délibération, propose qu'en contrepartie de la cession gracieuse des poutrelles métalliques par Est Ensemble et Séquano, la Ville de Paris s'engage d'une part, à valoriser leur action sur le site internet passerelle-ecologique.paris qui retrace toute l'expérience de la rénovation du bâtiment et dans toute publication citant le réemploi de ces poutrelles et d'autre part, à leur transmettre l'ensemble des documents et supports de communication dédiés à ce réemploi pour leur usage exclusif (diffusion ou reproduction dans leurs supports institutionnels et de communication). Les droits d'utilisation de ces supports seraient encadrés dans le respect des droits d'auteur et des droits patrimoniaux et l'usage commercial des supports de communication serait interdit. En cas d'opération de communication commune, les frais seraient partagés (selon un accord spécifique).

Dans l'intérêt du partenariat construit avec Est Ensemble et Séquano pour le réemploi des poutrelles métalliques, je vous propose, par la présente délibération de m'autoriser à la convention de délibération annexée au délibéré de l'arrondissement concerné.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris